

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100** » comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP-IRADETT 100** » au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2016, le fonds commun de placement « **FCP IRADETT 100** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

HLB GS Audit& Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	203 457	393 379
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		177 082	365 291
b-Obligations et valeurs assimilées		26 375	28 088
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	76 703	98 562
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		76 703	98 562
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	8 990	5 040
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		289 150	496 981
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	761	1 468
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	21730	330
TOTAL PASSIF		22 491	1 798
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	264 787	491 585
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	1 872	3 598
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		18	26
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 854	3 572
ACTIF NET		266 659	495 183
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		289 150	496 981

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2016
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2016	Du 01/01/2015
		Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	5 523	12 484
a-Dividendes		4 219	10 965
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 303	1 519
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	2 188	3 030
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 711	15 514
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-6 148	-11 400
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 563	4 114
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-319	-542
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 244	3 572
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		610	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 854	3 572
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-610	0
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 841	-50 767
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-81 918	13 188
_Frais de négociation de titres		-1 432	-641
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-10 265	-34 648

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

AU 31/12/2016

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Du 01/01/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u>
	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>-10 265</u>	<u>-34 648</u>
a-Résultat d'exploitation	1 244	3 572
b-Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres	71 841	-50 767
c-Plus (oumoins) values réalisées sur cession de titres	-81 918	13 188
d-Frais de négociation de titres	-1 432	-641
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	<u>-3 572</u>	<u>-6 895</u>
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-214 687</u>	<u>0</u>
a-Souscriptions	116 548	0
_Capital	108 738	0
_Régularisation des sommes non distribuables	6 817	0
_Régularisation des sommes distribuables	993	0
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	-331 235	0
_Capital	-324 562	0
_Régularisation des sommes non distribuables	-9 494	0
_Régularisation des sommes distribuables	-391	0
_Droit de sortie	3 212	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-228 524	-41 543
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	495 183	536 726
b-En fin de l'exercice	266 659	495 183
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	33 635	33 635
b-En fin de l'exercice	18 868	33 635
VALEUR LIQUIDATIVE	14,133	14 ,722
DIVIDENDES PAR PART	0,106	0,205
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-3,28%	-6,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2016, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2016. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.

Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016, au coût amorti.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2016 à 203 457 DT contre 393 379DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Coût d'acquisition	214 840	476 490	-261 650
Actions et droits rattachés	179 000	427 291	-248 291
Titres OPCVM	10 240	21 999	-11 759
Obligations et valeurs assimilées	25 600	27 200	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	-12 158	-83 999	71 841
Actions et droits rattachés	-12 440	-86 359	73 919
Titres OPCVM	282	2 360	-2 077
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	775	888	-113
Total	203 457	393 379	-189 922

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

ETAT DU PORTEFEUILLE -TITRES
ARRETE AU 31/12/2016

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2016	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS	42 479	179 000	166 559	57,60%	
ARTES	1 000	7 711	7 909	2,74%	0,00%
BIAT	200	17 625	17 722	6,13%	0,00%
CARTHAGE CEMENT	9 000	18 337	18 432	6,37%	0,01%
CIMENT DE BIZERTE	6 500	21 194	23 452	8,11%	0,01%
CITY CARS	732	8 016	11 426	3,95%	0,01%
MONOPRIX	1 000	20 833	9 727	3,36%	0,01%
NBL	197	1 332	1 337	0,46%	0,01%
OTH	2 100	15 843	17 871	6,18%	0,00%
SAH	460	5 707	6 237	2,16%	0,00%
SFBT	400	5 803	7 592	2,63%	0,00%
SOMOCER	10 000	16 230	14 770	5,11%	0,02%
SOTEMAIL	6 000	14 640	13 860	4,79%	0,02%
STB	2 190	12 702	8 583	2,97%	0,00%
TPR	2 700	13 027	7 641	2,64%	0,01%
TITRES OPCVM	900	10 240	10 523	3,64%	
FCP IRADETT 50	900	10 240	10 523	3,64%	1,99%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	400	25 600	26 375	9,12%	
EMPRUNTS DE SOCIETES					
ATB 2007/1 Catégorie D	400	25 600	26 375	9,12%	0,40%
TOTAL		214 840	203 457	70,36%	

Mouvement du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12/2016	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2015	476 490	888	-83 999	393 379	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	112 535			112 535	
Titres OPCVM	50 803			50 803	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	-360 826			-360 826	-84 607
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-62 562			-62 562	2 689
Variation des intérêts courus		-113		-113	
Variation des plus ou moins-values latentes			71 841	71 841	
Solde au 31-12-2016	214 840	775	-12 158	203 457	-81 918

AC2–Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2016 à 76 703 DT contre 98 562 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Avoir en banque	76 099	97 894	-21 795
Intérêts courus/Avoir en banque	604	668	-64
Total	76 703	98 562	-21 859

AC3–Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 8 990 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Ventes actions	8 990	5 040	3 950
Total	8 990	5 040	3 950

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1–Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2016 à 761 DT contre 1 468 DT au 31/12/2015, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Gestionnaire	429	852	-423
Dépositaire	332	616	-284
Total	761	1468	-707

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2016 à 21 730 DT contre 330 DT au 31/12/2015, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
CMF	21	41	-20
Retenues à la source	101	276	-175
Autres	21 608	13	21 595
Total	21 730	330	21 400

CP1- Capital :

Les mouvements sur le capital en 2016 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	<u>Montant</u>
- Montant	491 585
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteur de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	108 738
- Nombre de titres	7 440
- Nombre de porteur de parts entrants	2
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-324 562
- Nombre de titres	22 207
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-81 918

- Régularisation des sommes non distribuables	-2 677
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	71 841
- Frais de négociation de titres	-1 432
- Droit de sortie	3 212
Capital au 31/12/2016	
- Montant	264 787
- Nombre de titres	18 868
- Nombre de porteurs de parts	3

CP2-Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2016 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	1 854	3 572	-1 718
Sommes distribuables des exercices antérieurs	18	26	-8
Total	1 872	3 598	-1 726

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 523 DT au 31/12/2016 contre 12 484 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Revenus des actions et valeurs assimilées	4 219	10 965	-6 746
Revenus des obligations et valeurs assimilées	1 303	1 519	-216
Total	5 523	12 484	-6 961

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016, à 2 188 DT contre 3 030 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	2 188	3 030	-842
Total	2 188	3 030	-842

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2016 à 6 148 DT contre 11 400 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Rémunération du gestionnaire	5 816	10 784	-4 968
Rémunération du dépositaire	332	616	-284
Total	6 148	11 400	-5 252

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2016 à 319 DT contre 542 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Redevance CMF	282	522	-240
Services bancaires et assimilés	26	13	13
Impôts et taxes	11	7	4
Total	319	542	-223

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	0,293	0,371	0,485	0,416	0,249
Revenus des placements monétaires	0,116	0,090	0,144	0,090	0,172
Total des revenus de placements	0,409	0,461	0,629	0,506	0,421
Charges de gestion des placements	-0,326	-0,339	-0,379	-0,329	-0,448
Revenus Nets des placements	0,083	0,122	0,250	0,177	-0,027
Autres charges	-0,017	-0,016	-0,020	-0,017	-0,021
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,066	0,106	0,230	0,160	-0,048
Régularisation du résultat d'exploitation	0,032	0,000	-0,025	0,000	0,010
Sommes distribuables de l'exercice	0,098	0,106	0,205	0,160	-0,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,032	0,000	0,025	0,000	-0,010
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	3,808	-1,509	1,938	-0,766	-0,630
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-4,342	0,392	-0,674	-0,056	-0,741
Frais de négociation de titres	-0,076	-0,019	-0,026	-0,020	-0,036
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	-0,610	-1,136	1,238	-0,842	-1,407
Résultat net de l'exercice	-0,544	-1,030	1,467	-0,682	-1,455
Droits d'entrée et droits de sorties	0,170	0,000	0,026	0,000	0,065
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,440	-1,136	1,263	-0,842	-1,342
Régularisation du résultat non distribuable	-0,142	0,000	-0,167	0,000	0,042
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,582	-1,136	1,096	-0,842	-1,300
Distribution de dividendes	0,106	0,205	0,122	0,000	0,175
Valeur liquidative	14,133	14,722	15,957	14,778	15,46

4-2 Ratios de gestion des placements

<i>Ratios de gestion des placements</i>	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion de placement/actif net moyen	2,19%	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,10%	0,12%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,44%	0,68%	1,32%	1,06%	-0,23%
Nombre de parts	18 868	33 635	33 635	38 773	38 824
Actif net moyen	280 872	522 159	584 269	584 403	798 512

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2016 s'élève à 5 816 DT TTC contre 10 784DT TTC au 31/12/2015.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2016 s'élève à 332 DT TTC contre 616 DT TTC au 31/12/2015.